

MESSAGE AUX PARENTS

1. AGENDA

Qu'il soit à l'école ou à la maison, l'élève doit toujours avoir l'agenda de l'école en sa possession. Nous vous invitons à regarder fréquemment dans le sac d'école de votre enfant afin d'en vérifier le contenu. Plusieurs messages sont envoyés à la maison en cours d'année. De plus, vous devez signer chaque « message aux parents », s'il y a lieu.

2. HEURES D'ARRIVÉE À L'ÉCOLE ET SURVEILLANCE

La cour de l'école est réservée aux élèves et au personnel en surveillance. Nous demandons aux parents de demeurer à l'extérieur de la cour et d'éviter d'interpeller le personnel en surveillance. Si vous avez un message à faire, nous vous invitons à vous adresser au secrétariat.

Le matin, une surveillance dans la cour est assurée à partir de 7 h 45 pour les élèves du primaire et à partir de 8 h 43 pour les élèves du préscolaire. L'après-midi, la surveillance débute à 12 h 45. Nous vous demandons de voir à ce que votre enfant n'arrive pas avant la période de surveillance précitée, la CSDM ne peut être tenue responsable d'aucun accident qui pourrait arriver. L'école offre un service de garde. Si vous choisissez de garder votre enfant avec vous en attendant le son de la cloche, vous devez demeurer derrière la clôture, sur le trottoir. Votre enfant reste alors sous votre responsabilité, il ne peut donc entrer et sortir de la cour.

3. ABSENCES

Si votre enfant est malade, il est préférable de le garder à la maison. Chaque fois qu'un élève s'absente de l'école, le parent doit communiquer avec le secrétariat au 514 596-4868 pour indiquer le motif et la durée de l'absence de l'enfant. La secrétaire prend les appels à partir de 7 h 30 le matin. Une boîte vocale vous permet également de laisser un message en tout temps. Si votre enfant est inscrit au service de garde, il faut également aviser le technicien du service de garde au 514 596-4870.

Nous tenons à vous aviser que les vacances prises durant l'année scolaire ont des conséquences néfastes sur les apprentissages de votre enfant et qu'aucune planification ne sera remise aux parents. De plus, il n'y aura aucune reprise ou modification d'horaire pour les périodes prévues pour les évaluations.

4. DÉPARTS HÂTIFS

Pour des raisons exceptionnelles, si l'élève doit quitter l'école avant l'heure, le parent doit l'inscrire dans l'agenda de l'enfant. À l'heure indiquée, l'élève se rendra au secrétariat où vous devrez vous y présenter pour l'attendre.

5. RETARDS

Si votre enfant est en retard, il doit passer par le secrétariat de l'école. À ce moment, un billet de retard lui sera remis. Après 3 retards non motivés, l'enfant recevra un avis de retard par écrit. Il est donc essentiel que l'élève arrive à l'heure à l'école.

6. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Afin d'assurer une protection maximale à vos enfants, tout parent qui vient chercher son enfant doit se présenter au secrétariat. Après les heures de classe, le parent doit passer par l'accueil du service de garde. La personne responsable appellera l'éducateur de votre enfant par l'entremise de l'émetteur-récepteur portatif.

7. COUR D'ÉCOLE

Sur les heures de classe, la cour d'école est à l'usage exclusif des élèves. Le transport actif est encouragé. Toutefois, les élèves doivent utiliser les supports à vélo qui se retrouvent sur le côté de la rue Lemay. Par mesure de sécurité, les bicyclettes ne sont pas permises dans la cour. De plus, la présence d'animaux dans la cour et aux abords de l'école n'est pas tolérée.

8. COLLATION

Du lait est fourni par l'école deux fois par semaine. Nous vous recommandons de fournir deux collations santé tous les jours (fruits, légumes, produits laitiers).

9. RENCONTRES AVEC LE PERSONNEL

Si vous désirez rencontrer l'enseignant de votre enfant, la direction ou tout autre membre du personnel de l'école, vous êtes priés de téléphoner ou d'écrire un mot dans l'agenda à l'attention de la personne concernée. Celle-ci se fera un plaisir de vous fixer un rendez-vous. En arrivant à l'école, présentez-vous au secrétariat, elle fera le nécessaire. Nous vous demandons de ne pas vous rendre directement en classe sans rendez-vous car les enseignants ne seront pas en mesure de vous accorder l'attention requise puisqu'ils seront en présence des enfants. Nous vous invitons fortement à prendre rendez-vous en tout premier lieu avec l'enseignant de votre jeune: c'est la personne la mieux placée pour vous informer de son cheminement et en discuter avec vous. Le recours à la direction n'est généralement pas nécessaire quand enseignants et parents prennent le temps d'échanger ensemble. Cependant, la direction est toujours disponible à vous recevoir sur rendez-vous, si nécessaire.

10. CHANGEMENT D'ADRESSE

En cas de changement d'école, d'adresse ou de numéro de téléphone, vous êtes priés de nous aviser.

11. OBJETS PERSONNELS

Nous vous demandons d'identifier les vêtements et les objets personnels de votre enfant afin de nous aider à retrouver rapidement tout ce qui pourrait être perdu. Les jeux et les jouets personnels doivent rester à la maison. L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

12. OUBLI DE MATÉRIEL

Nous vous demandons de vous assurer que votre enfant ait tout son matériel (boîte à dîner, collation, pantalon de neige, souliers, lunettes, etc.) avant de quitter la maison. Tous les jours, la secrétaire doit aller interrompre les activités d'une classe pour aller remettre un objet qui a été oublié à la maison. Par respect pour tout le monde, nous vous demandons votre plus grande collaboration.

13. DEVOIRS ET LEÇONS

Il est important de vérifier l'agenda ou le sac d'école de votre enfant. Votre collaboration est primordiale pour assurer un bon suivi. Les parents sont invités à superviser le travail de leur enfant. Les devoirs sont soignés, réalisés par les enfants et remis à la date indiquée par les enseignants. À notre école, il y a des leçons presque tous les jours où il y a des cours.

14. SORTIES ET ACTIVITÉS

Les sorties éducatives sont un complément à la vie pédagogique. Ces journées sont des journées de classe et toute absence doit être motivée. Pour participer aux sorties éducatives, votre enfant doit rapporter le coupon-réponse dûment signé par les parents, et ce, dans le délai prévu.

15. MÉDICAMENT

Si votre enfant doit prendre un médicament, vous devez nous faire parvenir une autorisation écrite et signée accompagnée du contenant d'origine et de la posologie, sans quoi, il nous sera impossible de le lui administrer.

16. BIBLIOTHÈQUE : PRÊT AUX ÉLÈVES

Deux livres peuvent être empruntés pour une semaine. Un enfant qui oublie son ou ses livres ne devrait pas en emprunter un autre. Un enfant qui perd son livre devra le payer.

17. SERVICE DE GARDE

Le service de garde est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 18 h incluant les journées pédagogiques. Votre enfant peut fréquenter le service de garde de façon régulière ou occasionnelle. À vous de choisir selon vos besoins. Vous retrouverez l'essentiel des politiques internes du service de garde dans la réglementation qui vous sera distribuée en début d'année.

18. FERMETURE DE L'ÉCOLE EN CAS D'URGENCE

Si, pour des raisons de sécurité, nous devons évacuer l'école pendant la journée, vous pourrez venir rejoindre votre enfant au sous-sol de l'église St-Bonaventure (6770, 42^e Avenue).

19. NUMÉROS UTILES

La ligne «Info-Parents» : 514 596-CSDM (2736), du lundi au jeudi, de 11 h à 15 h

Le site web de la CDSM : www.csdm.qc.ca

Les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)
514 350-8800, www.csdm.qc.ca/sarca

Le Comité central des parents : 514 596-6121

Protectrice de l'élève, madame Louise Chenard : 514 475-6768

Les coordonnées du commissaire scolaire de votre circonscription, Monsieur
Jean-Denis Dufort au 514 596-7790 poste 7790 ou dufort.jd@csdm.qc.ca